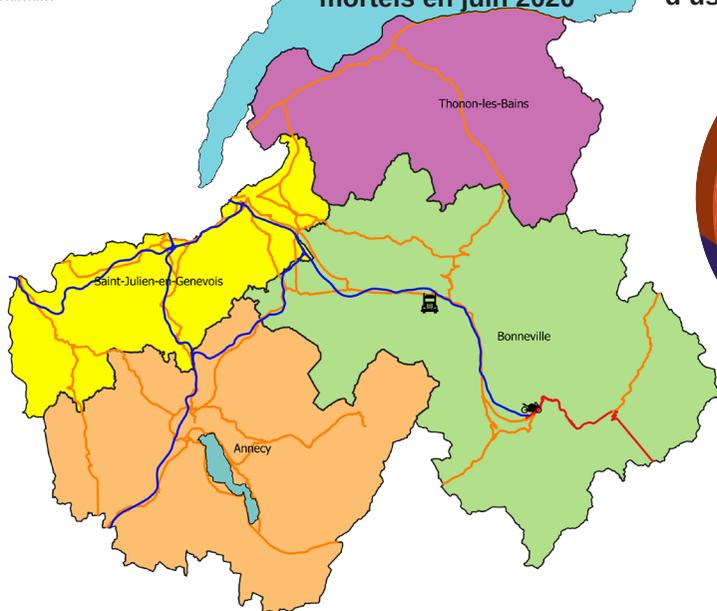
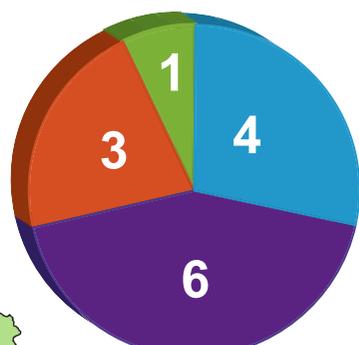




Localisation des accidents
mortels en juin 2020



Nombre de tués par catégories
d'usagers depuis le 1^{er} janvier 2020



VL PL
2RM* Piéton - Cycliste
*2RM : motards, cyclo

Nombre de tués en 2020	14
Nombre de tués en 2019	31
Nombre de tués en juin 2020	2
Nombre de tués en juin 2019	2

	Accidents	Tués	Blessés
Juin 2020*	57	2	65
Juin 2019	51	7	62
Juillet 2019-Juin 2020	479	46	410
Juillet 2018-Juin 2019	574	56	580
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-17 %	-18 %	-29 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	-13,3 %	-11,1 %	-12,9 %



Consultez, en cliquant directement sur le lien *en italique, le baromètre de juin 2020*

Répartition des tués	Catégories d'usagers							Tranches d'âges								Sexe		Type de réseaux				Localisation		
	Piéton	Cycliste	Motard	Motard	Automobiliste	Chauffeur poids lourds	autres	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	64-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	hors agglo	En agglo	
Juin 2020			1			1						1	1			2					1	1		2
Total mensuel %			50 %			50 %						50 %	50 %			100 %					50 %	50 %		100 %
Total 2020	3		4		6	1		2	1		2	7		2	11	1	1			8	3	9	5	
Total annuel %	21 %		29 %		43 %	7 %		14 %	7 %		14 %	50 %		14 %	93 %	7 %	7 %			64 %	29 %	64 %	36 %	

Au mois de juin 2020, 1 motard et un chauffeur poids lourds ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 7 tués en juin 2019 (1 cycliste, 1 motard et 5 automobilistes). Une des causes principales de ces 2 accidents mortels est une vitesse excessive et/ou inadpatée.

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a baissé de 18 % ainsi que les nombres d'accidents et de blessés, respectivement de 17 % (-95 accidents) et de 29 % (-170 blessés).

Le saviez-vous ?

En Haute-Savoie, la vitesse reste la 1^{ère} cause des accidents routiers.

En 2019, 35,5 % des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive et/ou inadpatée. Lorsque le conducteur est responsable de son accident, ce chiffre atteint 62,5 %.

L'État agit !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, chaque jour, dans notre département, 904 personnes sont contrôlées en excès de vitesse (radars et forces de l'ordre). Levez le pied, si vous ne voulez pas rentrer à pied !

Quelle que soit votre nationalité quand vous êtes contrôlés en grand excès de vitesse :

- retrait de 6 points sur votre permis,
- rétention immédiate de ce dernier pendant 72 h (durant lesquelles vous ne pourrez pas conduire), éventuelle suspension pouvant durer jusqu'à 3 ans,
- amende pouvant se monter à 1 500€,
- immobilisation immédiate de votre véhicule (mise en fourrière pendant une durée maximale de 7 jours à votre charge).

Vos passagers, même s'ils ont leur permis de conduire, ne pourront plus reprendre le volant... et vous serez obligé de continuer votre trajet à pied. Depuis janvier 2020, 46 conducteurs sont devenus piétons, dont 7 motards !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

#TousTouchés #TousConcernés

GARDER SES DISTANCES

LE MEILLEUR MOYEN D'ÉVITER LE PIRE

DISTANCE D'ARRÊT

Temps de réaction du conducteur (entre 1 et 2 secondes) et distance de freinage

Différents facteurs font varier le temps de réaction (fatigue et attention à la route, météo) et la distance de freinage (vitesse, efficacité du système de freinage, état de la route, pente)

DISTANCE DE SÉCURITÉ

Distance réglementaire de 2 secondes entre votre véhicule et celui devant vous

Prenez un point de repère visuel sur le bord de la route (un arbre, un panneau...). Si votre véhicule passe ce repère moins de 2 secondes après le véhicule qui vous précède, vous êtes trop près

Sur autoroute à 130 km/h, la distance de sécurité correspond à deux bandes blanches latérales du côté droit

Si la chaussée est mouillée, enneigée, si vous roulez de nuit ou dans le brouillard, adaptez la distance

Le non-respect de la distance de sécurité est sanctionné d'une amende de 135 € et d'un retrait de 3 points sur le permis

Astuce : Prenez un point de repère visuel. Si vous passer ce repère avant que vous ayez fini de dire 2 fois "pas si près", c'est que vous êtes trop près, ralentissez !

